

# Plan cantonal de promotion de la santé et prévention 2019-2023

## 8 axes 21 actions prioritaires

### Synthèse

<p>01 </p> <p>Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé</p>	<p>Prendre en considération les aspects de santé lors de la mise en œuvre du Plan directeur cantonal 2030.</p> <p><b>Objectif</b> Offrir des conditions de vie propices à un mode de vie sain par une planification de l'aménagement du territoire adaptée aux besoins de la population.</p> <p><b>Description</b> Prendre en considération les aspects de santé lors de la mise en œuvre de projets d'aménagement, en particulier dans les domaines de la mobilité douce, de la protection de l'air, de la réduction des nuisances sonores et lumineuses, du renforcement de la cohésion sociale et du bien-être.</p> <p><i>Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 17</i></p>
	<p>Réviser la taxe routière cantonale sur le principe du "pollueur-payeur".</p> <p><b>Objectif</b> Prévenir les atteintes à la santé liées à la pollution en provenance du parc automobile.</p> <p><b>Description</b> Abaisser le seuil du bonus et reconsidérer le seuil du malus. Considérer dans le calcul de la taxe les émissions de NO<sub>x</sub>/PM<sub>10</sub> sur la base des normes européennes. Maintenir un seuil de bonus plus strict pour les véhicules diesel sur la base des normes européennes. Etendre le système du bonus/malus aux véhicules immatriculés avant 2010.</p> <p><i>Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 19</i></p>

02



Un contexte  
socio-économique  
favorable à  
la santé

Créer un dispositif de lutte contre les inégalités de santé affectant les personnes migrantes

**Objectif**

Renforcer l'accès aux mesures de promotion de la santé et de prévention des publics les plus vulnérables au sein de la population migrante.

**Description**

Mettre en œuvre un plan de mesures de prévention et de promotion de la santé destiné à améliorer la santé des personnes migrantes parmi les plus exposées aux inégalités. Ceci en s'appuyant sur l'ensemble des partenaires actifs dans le domaine du soutien aux personnes migrantes et sur les conclusions d'un projet de recherche (étude Parchemins) visant à mesurer l'évolution dans la durée de l'état de santé et des conditions de vie des personnes sans papiers régularisées dans le cadre de l'opération Papyrus.

*Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 26*

Mettre en œuvre un plan de mesures de prévention des atteintes à la santé affectant des personnes actives dans les secteurs professionnels à forte pénibilité et/ou faible niveau de qualification

**Objectif**

Enrayer la progression des inégalités de santé affectant les personnes occupant des emplois peu qualifiés, mal rémunérés et particulièrement exigeants sur le plan physique.

**Description**

Créer et mettre en œuvre un catalogue de mesures de prévention et de promotion de la santé ciblant, sur leur lieu de travail, les populations particulièrement exposées aux inégalités de santé. Mener des actions de prévention, notamment du stress et du tabagisme, et de promotion de l'activité physique auprès de ce public spécifique en dégageant des bénéfices mutuels pour toutes les parties concernées (Etat, syndicats, employeurs, personnel, collectivité).

*Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 27*

03



Une population  
informée et  
capable d'agir  
en faveur  
de sa santé

Renforcer les compétences en santé des groupes cibles les plus exposés aux inégalités de santé notamment par le biais de la médiation communautaire.

**Objectif**

Renforcer les compétences en santé des populations les plus exposées à la vulnérabilité socio-économique et aux inégalités de santé par le biais de la médiation communautaire et de l'action ciblée sur le terrain.

**Description**

Mieux répondre aux besoins des personnes allophones ou dotées d'un faible niveau de *littératie*, difficiles à atteindre par les canaux d'information habituels. Ceci notamment par le biais de la médiation sociale et communautaire et d'actions ciblées sur le terrain, en collaboration avec les parties prenantes.

*Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 31*

	<p>Renforcer les compétences en santé de la population générale par la mise à disposition d'information d'une information de qualité sur le site <i>Planète santé</i>.</p> <p><b>Objectif</b> Favoriser le développement des connaissances et compétences en santé auprès de la population générale par la mise à disposition d'un point d'accès centralisé et crédible offrant des informations vulgarisées et validées sur le plan scientifique et des ressources à disposition dans ce domaine.</p> <p><b>Description</b> Augmenter la part d'informations dédiées à la prévention sur le site d'information grand public Planète santé. Recenser les ressources à disposition dans ce domaine et les événements organisés dans la région sur le thème de la santé.</p> <p style="text-align: right;"><i>Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 32</i></p>
--	---

 <p>04</p> <p>Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé</p>	<p>Renforcer le dispositif d'entretien périnatal et en améliorer l'accès pour toutes les femmes enceintes dès le 3<sup>e</sup> mois de grossesse.</p> <p><b>Objectif</b> Améliorer le vécu émotionnel de la maternité et promouvoir la santé psychique durant la période périnatale en vue de réduire les risques de maladies et de mortalité infantile.</p> <p><b>Description</b> Élargir l'accès aux entretiens prénataux et développer un deuxième entretien dans le post-partum.</p> <p style="text-align: right;"><i>Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 37</i></p>
	<p>Compléter les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire avec le déploiement de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO 18).</p> <p><b>Objectif</b> Faciliter l'insertion socio-professionnelle des jeunes et favoriser le développement de leurs compétences intellectuelles, psychosociales, affectives et professionnelles.</p> <p><b>Description</b> Renforcer et élargir l'offre existante. Renforcer le suivi des élèves. Collaborer entre le cycle d'orientation et l'enseignement secondaire II. Adopter une nouvelle offre de formation pré-qualifiante.</p> <p style="text-align: right;"><i>Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 38</i></p>
	<p>Renforcer l'offre d'interventions à disposition des professionnels en milieu scolaire pour prévenir ou diminuer la prise de risques lors de consommations de substances chez les jeunes.</p> <p><b>Objectif</b> Réduire l'usage et les consommations problématiques d'alcool, de tabac et de cannabis chez les jeunes.</p>

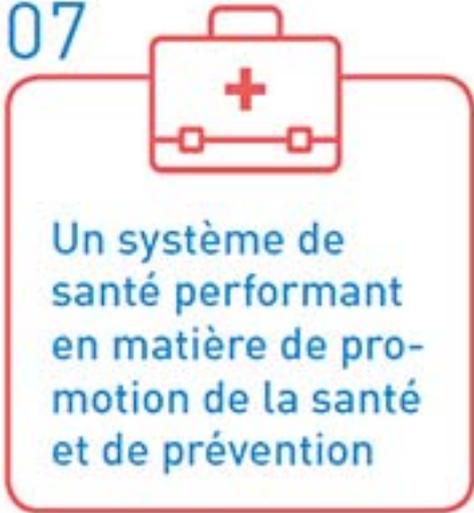
	<p><b>Description</b></p> <p>Trois modules sont disponibles et adaptables en fonction des situations (prévention, réduction des risques, intervention précoce) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Intervention en classe où les jeunes sont répartis en fonction de leur consommation. Un animateur professionnel adapte l'intervention à la situation de chaque sous-groupe;</li> <li>2) Intervention par les pairs : des jeunes sont formés à animer une discussion en classe sur le thème des consommations;</li> <li>3) Intervention par un animateur professionnel auprès d'un groupe de quelques jeunes ayant des consommations problématiques.</li> </ol> <p style="text-align: right;"><i>Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 39</i></p>
--	--

 <p>05</p> <p>Un environnement professionnel sain</p>	<p>Créer une consultation spécialisée interdisciplinaire sur la santé au travail.</p> <p><b>Objectif</b></p> <p>Permettre l'accès de la population à des prestations spécialisées sur toutes les questions de santé liées au travail en matière de prévention, conseil et prise en charge.</p> <p><b>Description</b></p> <p>Information, conseils, prévention et prise en charge spécialisée destinés aux employeurs, employés et aux professionnels sur les questions de santé physique et psychique au travail; travail en réseau avec les médecins traitants et les psychothérapeutes; préparation et accompagnement au retour au travail; expertise et centre de compétences sur tous les aspects de santé physique et psychique au travail.</p> <p style="text-align: right;"><i>Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 43</i></p>
	<p>Créer un concept sport et santé au sein de la police genevoise pouvant être reproduit à large échelle.</p> <p><b>Objectif</b></p> <p>Protéger la santé des collaborateurs de la police cantonale genevoise durant leur carrière professionnelle en développant des actions concrètes de prévention en lien avec la santé et le sport. Maintenir la qualité des prestations de service public par les collaborateurs de la police cantonale genevoise pour protéger et servir la population.</p> <p><b>Description</b></p> <p>Développement d'un concept sport et santé pour les collaborateurs de la police cantonale genevoise. Créer et mettre en œuvre un concept sport et santé pour les collaborateurs de la police cantonale genevoise au travers d'actions visant à développer les facteurs de promotion de la santé (activité physique, accès à une alimentation saine et bien-être au travail) ainsi que l'application des niveaux de promotion de la santé définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le concept repose notamment sur la mise en place d'un bilan de santé traité de façon anonyme par une structure médicale. Ce bilan permet d'impliquer les collaborateurs dans la gestion de leur santé et de les orienter vers une offre adaptée en fonction de leurs besoins, en collaboration avec le service de santé du personnel de l'État (SPE).</p> <p style="text-align: right;"><i>Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 44</i></p>

	<p>Sensibiliser la population active sur les risques liés à l'exposition à des substances dangereuses en milieu professionnel.</p> <p><b>Objectif</b> Protéger la santé de la population active en limitant l'exposition à des substances dangereuses au travail.</p> <p><b>Description</b> Assurer la coordination des différents acteurs étatiques et privés. Identifier les bonnes pratiques en fonction des substances dangereuses (perturbateurs endocriniens, plomb, amiante). Renforcer la diffusion des messages de la campagne existante auprès du secteur privé (entreprises, associations professionnelles, etc.). Mener une réflexion autour de l'ancrage des bonnes pratiques en milieu professionnel</p> <p style="text-align: right;"><i>Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 45</i></p>
--	---

 <p>Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement</p>	<p>Soutenir, encourager et valoriser les initiatives intergénérationnelles en particulier le programme <i>Une heure par mètre carré (1h/m<sup>2</sup>)</i> pour favoriser la participation sociale des personnes âgées au sein de la collectivité.</p> <p><b>Objectif</b> Encourager et renforcer le soutien aux actions visant le maintien de l'autonomie des seniors et promouvoir la participation et l'intégration des personnes âgées dans la vie locale.</p> <p><b>Description</b> Identifier les initiatives intergénérationnelles favorisant l'intégration et la participation sociale des aînés à l'échelle du canton telles que l'action <i>1h par m<sup>2</sup></i>. Valoriser, promouvoir et favoriser la multiplication de ces initiatives sur le territoire genevois via la mise en réseau des partenaires et le label <i>Commune en santé</i>.</p> <p style="text-align: right;"><i>Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 48</i></p>
	<p>Créer un dispositif pour améliorer la prévention et la détection de la fragilité des personnes âgées</p> <p><b>Objectif</b> Lutter plus efficacement contre la fragilisation des personnes âgées.</p> <p><b>Description</b> Repérer précocement les personnes vulnérables présentant un risque élevé de perte de ressources en santé (amaigrissement, fatigue, sédentarité, vitesse de marche, force physique, isolement social, douleurs) pour favoriser une intervention rapide. Orienter ces personnes vers leur médecin traitant pour une évaluation gériatrique et favoriser le travail en réseau entre les acteurs clés, incluant les professionnels de la santé mais également les services sociaux, les proches aidants et les patients eux-mêmes. Prodiguer des conseils en matière de suivi nutritionnel, activité physique et sociale.</p> <p style="text-align: right;"><i>Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 49</i></p>

07



Atteindre les objectifs de l'OMS en matière d'élimination de la rougeole

**Objectif**

Protéger la population genevoise contre la rougeole et ses complications.

**Description**

Outre l'objectif de vacciner 95% de la population contre la rougeole et de maintenir ce taux de couverture vaccinale, la lutte contre la rougeole permet d'exemplifier la démarche de santé publique contre les maladies transmissibles. Déployer les actions de prévention, monitorer l'incidence de la maladie, contenir la propagation et soigner le patient sont les étapes importantes. Dans le même temps, le canton continue à promouvoir le carnet de vaccination électronique.

La surveillance de la rougeole et les mesures pour éviter les épidémies impliquent de détecter rapidement les cas de rougeole, de prendre les mesures pour éviter la transmission et les épidémies (isolement du malade, éviction scolaire ou de la crèche pour les personnes en contact qui ne sont pas vaccinées). De plus, informer de manière adéquate sur la maladie, ses complications et sur les moyens de la prévenir est essentiel.

*Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 53*

Déployer un programme cantonal de dépistage du cancer colorectal et encourager la participation de la population cible.

**Objectif**

Mettre sur pied un programme de dépistage du cancer du côlon dans le canton puis garantir que la population âgée de 50 à 69 ans puisse en bénéficier en favorisant une décision partagée patient/ médecin.

**Description**

Fournir à la population âgée de 50 à 69 ans du canton une information adaptée et claire sur la prévention et le dépistage du cancer du côlon en plus de celui du sein, déjà existant. Permettre à cette population cible de bénéficier d'un dépistage accessible et de qualité, pris en charge par l'assurance maladie de base hors franchise. Travailler de manière coordonnée avec les autres acteurs cantonaux et nationaux impliqués dans la prévention du cancer, son traitement et l'accompagnement aux malades. Participer à l'évaluation du programme de dépistage du cancer du côlon.

*Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 54*

Définir et déployer un dispositif de surveillance épidémiologique pour les maladies non-transmissibles grâce à de nouvelles approches d'études populationnelles.

**Objectif**

Protéger la population genevoise des risques épidémiques provenant des maladies transmissibles et non-transmissibles.

**Description**

Mieux explorer les opportunités d'accès au *Big Data*. Déployer des études dites sentinelles afin de répondre à des questions épidémiologiques en lien avec des maladies ou des déterminants de l'état de santé. Réaliser des enquêtes populationnelles. Améliorer la transparence et la mise à disposition de ces analyses.

*Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 55*

08



Des bases légales  
et des conditions  
cadres favorables  
à la santé

Aligner au plus près les bases légales cantonales en vue d'une application volontaire des conditions prévues par la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac (CCLAT) à Genève.

**Objectif**

Réduire la prévalence du tabagisme à Genève en tant que facteur de risque important dans les maladies non transmissibles les plus fréquentes et causant le plus de décès.

**Description**

Evaluer la pertinence et la faisabilité d'une application partielle de la CCLAT au niveau du canton de Genève dans le cadre de l'élaboration de la politique cantonale de prévention du tabagisme.

*Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 62*

Interdire la vente et la remise de tabac et produits succédanés ou dérivés aux mineurs.

**Objectif**

Protéger les mineurs des risques liés à la consommation de tabac et produits succédanés ou dérivés.

**Description**

Elaborer un projet de loi interdisant la vente et la remise à titre gratuit aux mineurs de produits du tabac et de produits assimilés au tabac.

*Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 63*

Etablir un processus permettant au département chargé de la santé de participer à l'élaboration de nouvelles lois ou la mise à jour des lois existantes sous l'angle protection de la santé.

**Objectif**

Veiller à une intégration cohérente et un ancrage sur le long terme des aspects de promotion de la santé et de prévention dans les autres politiques publiques

**Description**

Définir avec la Chancellerie le processus à mettre en place. Identifier l'outil de suivi permettant de suivre le nombre de consultations du département chargé de la santé en tant que co-rapporteur.

*Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 64*

ACTION  
TRANSVERSALE



**Renforcer la promotion  
de la santé mentale et  
la prévention des  
troubles psychiques**

Soutenir le développement d'une association pour renforcer la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques

**Objectif**

Favoriser le renforcement des conditions cadres favorables à la santé mentale à Genève par la mise en réseau des acteurs genevois et la mutualisation des compétences, la « normalisation » de la santé mentale au sein de la population et la production de données sur la santé mentale, ses déterminants et ses représentations dans la population.

**Description**

- Organiser des événements de mise en réseau des acteurs.
- Créer une plateforme de coordination des activités et de mutualisation des compétences.
- Communiquer régulièrement sur les moyens d'agir en faveur de sa santé mentale, diffuser une vision positive de la santé mentale et informer sur les ressources existantes à Genève.
- Organiser une campagne annuelle de promotion de la santé mentale.
- Créer et diffuser des références communes sur la promotion de la santé mentale.
- Produire des données objectives (enquêtes, études) sur la santé mentale

*Plan cantonal PSP 2019-2023 – p. 71*

11 septembre 2019



